

Travaux de la Chambre

Maintenant, je suis convaincu, monsieur le Président, que la grande majorité des Canadiens ont bien saisi le message que voulaient nous livrer certaines personnes. Il est aussi clair dorénavant, et cela pour les députés comme pour les individus parce que, lorsqu'on va sur la Colline particulièrement, nous savons parfaitement bien que nous devons respecter des règlements, et ces règles sont définies par un arrêté en conseil que l'honorable député connaît parfaitement bien, monsieur le Président.

[Traduction]

M. le Président: Il n'est pas nécessaire que je prenne la question en délibéré. Le député estime que les citoyens ont et doivent avoir le droit de tenir des manifestations dans l'enceinte du Parlement. Je prends au sérieux ses arguments, mais il a à démontrer qu'à première vue les privilèges des députés ont été violés. Voilà sur quoi porte la question de privilège, voilà ce dont il doit faire la démonstration devant la Chambre.

Si je comprends bien le député, il expose que le privilège d'un citoyen a été violé, et il estime que par une application particulière des règles, le droit de cette personne à tenir une manifestation serait différent de celui des autres. Peut-être bien que c'est vrai, mais le ministre affirme le contraire. Il y a là matière à discussion sur une question de fait.

● (1510)

Peut-être le député cherche-t-il à étendre la notion de privilège. Je reconnais bien le droit aux députés de recevoir des citoyens, et je compte bien que les citoyens seront reçus par leurs députés, en leurs bureaux, ou en tous autres endroits convenables, mais j'ai du mal à voir là une question de privilège. En fait, je ne vois même pas qu'il y ait à première vue matière à privilège dans ce que le député soutient que l'accès à un député a été empêché d'une façon quelconque.

Donc, je dis qu'il n'y a pas à première vue matière à privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je prends la parole pour poser la question habituelle concernant nos travaux. Quelqu'un du gouvernement peut-il nous dire à la Chambre quels travaux sont prévus?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, demain est un jour réservé à l'opposition, comme cette dernière le sait déjà. Il y a eu des entretiens entre les leaders parlementaires à propos du programme législatif et de la durée du débat sur les diverses mesures. Pour l'instant, le président du Conseil privé attend que ses homologues de l'opposition se prononcent. Quand ils

l'auront fait, il informera la Chambre, vraisemblablement demain, des mesures que nous étudierons la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent de l'agriculture.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DES ENTENTES ENTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR ET DEUX SYNDICATS SUR LES PENSIONS ET LE PLAN DENTAIRE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais déposer les ententes de principe qui ont été conclues entre le Conseil du Trésor et deux de nos syndicats en ce qui a trait aux négociations en cours sur l'entente-cadre, sur les plans de pension et aussi sur le plan dentaire.

* * *

TÉLÉSAT CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL—1984

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du Rapport annuel de TéléSAT Canada pour l'année fiscale 1984.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de 14,000 pêcheurs terre-neuviens qui lui demandent de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, afin que les pêcheurs qui sont forcés, en raison de quotas ou de règlements, d'arrêter de pêcher avant la fin de la saison de pêche puissent continuer à toucher des prestations d'assurance-chômage. J'ai aussi l'honneur d'appuyer cette pétition.